



Votre soutien nous est précieux !

Depuis près de 30 ans, HTaPFrance aide et soutient les patients atteints d'hypertension pulmonaire, les patients en attente de greffe ou greffés, ainsi que leurs aidants.

En 2025, grâce à votre générosité, l'association HTaPFrance a pu poursuivre ses missions au service des patients :

Rechercher l'information...

en participant aux **grands rendez-vous scientifiques** et aux **projets de recherche sur l'HTAP**

...La diffuser,

en **organisant des rencontres** de patients et aidants avec les centres experts, pour transmettre les **dernières actualités scientifiques** ; en participant aux Jeux Mondiaux des Transplantés pour **sensibiliser au don d'organes**.

Écouter et soutenir

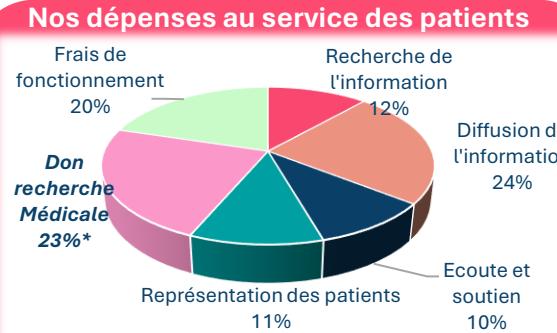
en **formant de nouveaux bénévoles** pour offrir un soutien bienveillant à ceux qui en ont besoin

Représenter les patients

en **portant leurs intérêts** auprès des instances de santé et en **défendant l'accès aux nouveaux traitements**.

69 900 € :

C'est le montant du **don*** versé en 2025 à l'unité **INSERM (U999)** pour financer le poste d'une **chercheuse** pendant **18 mois** dans le cadre de ses travaux sur l'HTAP.



Votre générosité est essentielle pour poursuivre nos actions avec force, afin que patients et proches trouvent soutien, information et espoir. Ensemble, gardons vivant cet élan collectif et construisons un avenir où l'HTAP ne sera plus une fatalité

**Adhérer à HTaPFrance, c'est aussi soutenir l'association.
Rejoignez-nous en cochant la case sur le bulletin !**

Appel à dons et adhésion 2026

Nom & prénom :

Adresse :

.....

Code postal & ville :

E-mail (pour le reçu fiscal) :

Je décide de soutenir l'ensemble de l'**action d'HTaPFrance** par un don* de : €

Je préfère donner pour la **recherche** ⁽¹⁾ sur l'hypertension pulmonaire la somme de : €

⁽¹⁾ HTaPFrance s'engage à reverser la totalité des sommes perçues pour la recherche à l'unité Inserm U999 dirigée par le Pr Marc Humbert. Le don sera effectué courant 2026.

J'en profite pour régler ma cotisation pour l'année 2026 :**

Individuelle : 30 € Couple : 50 € Moins de 18 ans : Gratuit

Merci de noter le nom et prénom des personnes supplémentaires : conjoint, enfant (chacune aura le statut d'adhérent) :

TOTAL : €

J'accepte de recevoir les courrier d'HTaPFrance par e-mail : Oui Non

Je règle par :

CHÈQUE
SITE INTERNET (FACILITÉS DE PAIEMENT) ⁽²⁾

J'envoie ce bulletin et mon chèque à :
HTaPFrance – 17 B Avenue de Concœur – 21700 Nuits-Saint-Georges

- Je fais un don sur <https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/formulaires/1>.
- J'adhère ou je renouvelle mon adhésion sur <https://www.helloasso.com/associations/htapfrance/adhesions/adhesionhtapfrance2026>.

⁽²⁾ Mensualisation, prélèvement SEPA, CB, Google Pay, Apple Pay

Information fiscale

Si vous êtes imposable, votre don* de 30€ ne vous coûtera en réalité que 10€

***Don des particuliers aux associations :** Pour les dons aux organismes d'intérêt général comme HTaPFrance, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt. Elle est de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

***Don des entreprises aux associations :** Tout don sans contrepartie d'une entreprise à une association d'intérêt général comme HTaPFrance est considéré comme du mécénat d'entreprise et n'est pas soumis à la TVA. Il sera délivré à l'entreprise un reçu fiscal 16216*02. Dans le cadre du mécénat d'entreprise, la déduction fiscale correspondante sera de 60 % du montant du don.

****** La cotisation ne peut légalement donner lieu à délivrance d'un reçu fiscal de don, car dans notre association, l'adhésion vous apporte une contrepartie (tarif adhérent pour participer à nos événements, services d'écoute et d'aide...).